Container label

Group 6 Herbicide

MENACE HERBICIDE SÉLECTIF EN CONCENTRÉ ÉMULSIONNABLE

CONTIENT DU BROMOXYNIL

Pour usage sur le BLÉ (de printemps et d'hiver), l'ORGE, l'AVOINE, le LIN (y compris les variétés à basse teneur en acide linolénique), le MAÏS, le SEIGLE D'AUTOMNE, l'ALPISTE DES CANARIES (pour la production de semences), le TRITICALE, l'AÏL, l'OIGNON (bulbe sec seulement) le SEMIS DE LUZERNE, la LUZERNE ÉTABLIE (pour la production de semences seulement), les SEMIS DE GRAMINÉES, le SORGHO FOURRAGER et GRAIN, le MAÏS DE GRANDE CULTURE, le MILLET FOURRAGER, MILLET PERLÉ GRAIN et LES CULTURES SANS LABOUR

AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF: BROMOXYNIL (présent sous forme d'octanoate ester)...240 g/L

Nº D'HOMOLOGATION 33788

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT

POISON

AVERTISSEMENT: IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

ALBAUGH, LLC 1525 NE 36th Street Ankeny, IA 50021 1-229-244-3288

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE, APPELER LE NUMÉRO D'URGENCE : 1-800-424-9300 (24 HEURES PAR JOUR)

CONTENU NET: 9,7 LITRES

MISES EN GARDE:

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Irritant pour les yeux. NE PAS laisser le produit entrer en contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Garder le contenant hermétiquement fermé loin des semences, engrais, plantes et produits alimentaires. Laver immédiatement la peau ou les yeux en cas de contact avec le concentré.

Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Après le traitement, se laver les mains et toute région de la peau atteinte. Éviter que le produit ne dérive sur des cultures autres que celles recommandées.

Tous les utilisateurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long. Ils doivent en outre porter des gants et un tablier résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement. Porter de lunettes à coques ou un écran facial durant le mélange et le chargement. Des gants résistant aux produits chimiques doivent également être portés pendant les activités de réparation et de nettoyage.

NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 24 heures suivant le traitement sauf indication contraire dans le tableau ci-dessous:

CULTURE	ACTIVITÉ APRÈS LE TRAITEMENT	DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)
Ali	Irrigation, manuelle	2 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
	Irrigation, manuelle	5 jours
Maïs sucré	Récolte, manuelle	20 jours
	Toutes les autres activités	24 heures

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser. Si le pesticide s'infiltre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez consultez Albaugh, LLC.

Ce produit contient un distillat de petrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas contaminer les systèmes aquatiques au moment de l'application. NE PAS contaminer ces systèmes par l'application directe du produit, le nettoyage de l'equipement ou l'élimination des déchets.

Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau, les rivières et autres sources d'eau.

Delais d'attente avant le pâturage (blé, orge, avoine, sorgho fourrager, millet fourrager et semis de luzerne):

Ne pas faire paître le bétail dans des récoltes ou du fourrage vert traités dans les 30 jours suivant l'application de MENACE sauf sur indication contraire figurant sur l'étiquette. Ne pas utiliser des récoltes traitées comme fourrage dans les 30 jours suivant l'application de MENACE.

Ne pas utiliser en milieu résidentiel, c'est-à-dire dans des endroits où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après celle-ci, comme à proximité des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeux et des édifices publics. N'appliquer le produit que lorsque le risque de dérive vers des zones résidentielles ou des aires d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires de loisirs, est minime. Tenez compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

ATTENTION: Ne pas utiliser pour le pâturage ou comme fourrage toute autre culture traitée à moins qu'elle ne soit indiquée ci-dessus; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non ciblé. Il faut respecter les zones tampons indiquées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent de former de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (telles que les plantations brise-vent) ou aquatique vulnérable.

Ce produit contient un distillat de petrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques lors de l'application. NE PAS contaminer ces systèmes lors de l'application directe, de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement.

Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau, les rivières et autres sources d'eau.

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respectez les zones tampons prescrites dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, évitez d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Évitez d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

La contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être atténuée par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut entrainer une pneumonie de déglutition.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE:

Entreposer le contenant fermé hermétiquement loin des semences, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. La présente formulation de MENACE se solidifie lorsque la température ambiante est inférieure à -20 °C, mais elle redevient utilisable lorsqu'elle dépasse 0 °C. Les insecticides et les fongicides doivent être isolés des herbicides afin d'empêcher la possibilité de contamination croisée.

BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS RECYCLABLES:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rincures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS REMPLIS PAR LE DISTRIBUTEUR OU PAR LE DÉTAILLANT À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou a l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

MENACE

HERBICIDE SELECTIF EN CONCENTRÉ ÉMULSIONNABLE

CONTIENT DU BROMOXYNIL

Pour usage sur le BLÉ (de printemps et d'hiver), l'ORGE, l'AVOINE, le LIN (y compris les variétés à basse teneur en acide linolénique), le MAÏS, le SEIGLE D'AUTOMNE, l'ALPISTE DES CANARIES (pour la production de semences), le TRITICALE, l'AÏL, l'OIGNON (bulbe sec seulement) le SEMIS DE LUZERNE, la LUZERNE ÉTABLIE (pour la production de semences seulement), les SEMIS DE GRAMINÉES, le SORGHO FOURRAGER et GRAIN, le MAÏS DE GRANDE CULTURE, le MILLET FOURRAGER, MILLET PERLÉ GRAIN et LES CULTURES SANS LABOUR

AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF: BROMOXYNIL (présent sous forme d'octanoate ester)...240 g/L

Nº D'HOMOLOGATION 33788

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT

POISON

AVERTISSEMENT: IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

ALBAUGH, LLC 1525 NE 36th Street Ankeny, IA 50021 1-229-244-3288

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE, APPELER LE NUMÉRO D'URGENCE : 1-800-424-9300 (24 HEURES PAR JOUR)

CONTENU NET: 9,7 LITRES

MODE D'EMPLOI:

Periode d'application: Les résultats sont meilleurs si les mauvaises herbes sont traitées au stade de plantules. Appliquer lorsque les conditions de croissance sont bonnes, mais avant que la culture abrite les mauvaises herbes.

Pulvérisateur: Laver le réservoir et nettoyer tous les filtres, tamis et buses. Choisir les buses interchangeables pour appliquer le volume recommandé à l'hectare. Les buses à miroir (FloodJet) sont déconseillees. Régler la hauteur de la rampe pour mouiller uniformément les mauvaises herbes. Effectuer les applications terrestres entre 5 et 10 km/h. Bien vérifier si toutes les buses sont en bon etat et donnent le même volume de pulvérisation.

Mélange: Remplir le réservoir à moitié avec de l'eau propre. Ajouter la quantité nécessaire de MENACE et agiter à fond. Remplir le réservoir complètement et agiter encore avant l'utilisation.

Pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille plus petite que celle correspondant à la classification moyenne de l'American Society of Agricole Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Pulvérisation aérienne: NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille plus petite que celle correspondant à la classification moyenne de l'ASAE. Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

ÉPANDAGE AÉRIEN (sur le blé et l'orge seulement) :

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptere réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'etiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation:

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (telles que les plantations brise-vent) ou aquatique vulnerable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire:

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pre-melangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontamines régulièrement.

Mises en garde propres au produit:

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler Adama en composant le 1-919-256-9305. Pour des conseils techniques, s'adresser au distributeur ou à un conseiller agricole provincial.

L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Volume: Le mélange de MENACE plus MCPA ou 2,4-D ne doit pas être appliqué en doses inférieures à 20 L/ha. Lorsque la culture possède un feuillage dense ou lorsque la plupart des mauvaises herbes sont la saponaire des vaches, la renouée scabres, la persicaire pâle, l'ortie royale, l'amarante réfléchie ou le chardon des champs, une dose de 40 L/ha est recommandée pour donner de meilleurs résultats.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance à MENACE, herbicide du groupe 6. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à MENACE et à d'autres herbicides du groupe 6. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répetée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner MENACE ou les herbicides du même groupe 6 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte inégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégréé contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant Albaugh, LLC.

Zones tampons:

L'utilisation des méthodes et des pulvérisateurs suivants ne requiert pas de zones tampons : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal, pulvérisateur intercalaire avec écrans protecteurs, traitement localisé, bassinage du sol et incorporation au sol. Il est nécessaire que les zones tampons précisees dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisiére la plus rapprochée en aval des habitats terrestres sensibles (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, riviéres, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Culture			Zone tampo	on (métres) red	quise pour la p	rotection des :
				d'eau douce fondeur de :	Habitats es marins d'une p		Habitats terrestres
			moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures		1	1	1	1	1
Pulvérisation aérienne	Avoine	Voilure fixe	15	2	1	1	50
		Voilure tournante	15	1	1	1	45
	Orge et ble	Voilure fixe	20	5	1	1	55
		Voilure tournante	20	3	1	1	45

Les zones tampons associées à ce produit, lorsque celui-ci est appliqué au moyen d'un pulvérisateur pneumatique, peuvent être modifiées selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Lors de l'utilisation d'un mélange en cuve, consulter les étiquettes des autres produits du mélange et se conformer à la plus grande des zones tampons prescrites (la plus restrictive) pour les produits utilisés dans le mélange en cuve.

MISES EN GARDE:

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Irritant pour les yeux. NE PAS laisser le produit entrer en contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Garder le contenant hermétiquement fermé loin des semences, engrais, plantes et produits alimentaires. Laver immédiatement la peau ou les yeux en cas de contact avec le concentré.

Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Après le traitement, se laver les mains et toute région de la peau atteinte. Éviter que le produit ne dérive sur des cultures autres que celles recommandées.

Tous les utilisateurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise a manches longues et un pantalon long. Ils doivent en outre porter des gants et un tablier résistant aux produits chimiques pendant le melange et le chargement. Porter des lunettes à coques ou un ecran facial durant le mélange et le chargement. Des gants résistant aux produits chimiques doivent également être portés pendant les activités de réparation et de nettoyage.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés a pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser. Si le pesticide s'infiltre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez Albaugh, LLC.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à trés toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas contaminer les systèmes aquatiques au moment de l'application. NE PAS contaminer ces systèmes par l'application directe du produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau, les rivières et autres sources d'eau.

Ne pas utiliser en milieu résidentiel, c'est-à-dire dans des endroits où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après celle-ci, comme à proximité des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeux et des édifices publics.

N'appliquer le produit que lorsque le risque de dérive vers des zones résidentielles ou des aires d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires de loisirs, est minime. Tenez compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Application au sol: Portez une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement. Portez un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'application du produit. Il n'est pas nécessaire de porter de gants à l'intérieur d'une cabine fermée durant l'application.

Application par voie aérienne: personnel au sol et personnes qui mélangent ou chargent le produit: Portez une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement.

Spécialiste de l'application de pesticides par voie aérienne: Portez un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures durant l'application. Il n'est pas nécessaire de porter de gants à l'intérieur d'une cabine fermée durant l'application. Ne laissez pas le pilote mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'aéronef.

NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 24 heures suivant le traitement sauf indication contraire dans le tableau ci-dessous.

CULTURE	ACTIVITÉ APRÈS LE TRAITEMENT	DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)
Ali	Irrigation, manuelle	2 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
	Irrigation, manuelle	5 jours
Maïs sucré	Récolte, manuelle	20 jours
	Toutes les autres activités	24 heures

Délais d'attente avant le pâturage (blé, orge, avoine, sorgho fourrager, millet fourrager et semis de luzerne): Ne pas faire paître le bétail dans des récoltes ou du fourrage vert traités dans les 30 jours suivant l'application de MENACE sauf sur indication contraire figurant sur l'étiquette. Ne pas utiliser des récoltes traitées comme fourrage dans les 30 jours suivant l'application de MENACE.

ATTENTION: Ne pas utiliser pour le pâturage ou comme fourrage toute autre culture traitée à moins qu'elle ne soit indiquée ci-dessus; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non ciblé. Il faut respecter les zones tampons indiquées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent de former de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (telles que les plantations brise-vent) ou aquatique vulnérable.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément àtrès toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques lors de l'application. NE PAS contaminer ces systèmes lors de l'application directe, de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'equipement.

Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau, les rivières et autres sources d'eau.

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respectez les zones tampons prescrites dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, évitez d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Évitez d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

La contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être atténuée par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 a 20 minutes. Le cas echeant, retirer les lentilles corneennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préference le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un medecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'etiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie de déglutition.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE:

Entreposer le contenant fermé hermétiquement loin des semences, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. La présente formulation de MENACE se solidifie lorsque la température ambiante est inférieure à -20 °C, mais elle redevient utilisable lorsqu'elle dépasse 0 °C. Les insecticides et les fongicides doivent être isolés des herbicides afin d'empêcher la possibilité de contamination croisée.

BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS RECYCLABLES:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS REMPLIS PAR LE DISTRIBUTEUR OU PAR LE DÉTAILLANT À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS A L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

MODE D'EMPLOI:

Pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille plus petite que celle correspondant a la classification moyenne de l'American Society of Agricole Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Pulvérisation aérienne: NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille plus petite que celle correspondant à la classification moyenne de l'ASAE. Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Comme ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, NE L'UTILISEZ PAS à cette fin.

NE CONTAMINEZ PAS les sources d'eau potable ou l'eau d'irrigation ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

BLE (de printemps et d'hiver — sans semis de legumineuses)

	Volume et pression	Periode d'application	Dose de pulverisation
	de pulvérisation		·
MENACE utilisé seul	Appliquer dans 100 L d'eau par hectare à une pression de	Le blé de printemps peut être traité à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la	1,2 à 1,4 L/ha. (Le contenant de 9,7 L traite 7,1 à 8,3 ha.)
utilise seul	275 kPa.	feuille étendard.	Si les mauvaises herbes ont dépassé les stades foliaires indiqués ou si les conditions
		Le blé d'hiver peut être traité à partir du stade de 2 à 4 feuilles à	de croissance sont difficiles, l'utilisation de la dose supérieure recommandée donne une
		l'automne ou à partir du début de la croissance jusqu'au stade de la	meilleure suppression.
		feuille étendard au printemps.	
MENACE	Appliquer dans 50 à	Le blé de printemps peut être	Blé de printemps : 1,2 L/ha de
+	100 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.	traité à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.	MENACE mélangé au réservoir avec 275 à 550 g/ha de MCPA actif, tel qu'indiqué.
MCPA	p. 656.6.1. de 27 6 14 di		Blé d'hiver : 1,2 L/ha de MENACE mélangé
		Le blé d'hiver peut être traité à	au réservoir avec 275 g/ha de MCPA actif.
		partir du stade de 2 à 4 feuilles à	Se reporter au tableau à la fin du livret pour
		l'automne ou à partir du début de la croissance jusqu'au début du	le volume exact de MCPA. (Le contenant de 9,7 L de MENACE traite 8,3 ha.)
		stade de la feuille étendard au	,
		printemps.	Remarque : Le MCPA-K est plus efficace
			contre l'ortie royale, mais d'autres formulations peuvent etre utilisées.
			Se reporter à l'étiquette de MCPA pour les
			mises en garde et les restrictions. Ajouter
			d'abord le MCPA au réservoir de
			pulvérisation; agiter; puis ajouter le MENACE.
MENACE	Appliquer dans 100	Le blé de printemps et le blé	1,2 L/ha de MENACE mélangé au reservoir
	L d'eau par hectare	d'hiver peuvent être traités à	avec 275 à 420 g/ha de 2,4-D actif. Se
+	à une pression de 275 kPa.	partir du stade de 4 feuilles jusqu'au début du stade de la	reporter au tableau à la fin du livret pour le volume exact de 2,4-D.
2,4-D	2/3 KPd.	feuille étendard. Un traitement	(Le contenant de 9,7 L de MENACE traite 8,3
_,		avant le stade de 4 feuilles peut endommager la culture.	ha.)
			Remarque : Le 2,4-D ester est plus
			efficace, mais d'autres formulations peuvent
			être utilisées. Ajouter d'abord le 2,4-D au réservoir de pulvérisation; agiter; puis
			ajouter le MENACE.
			Se reporter à l'étiquette de 2,4-D pour les
MENACE	Appliquer dans 110	l o blá do printarena sout âtre	mises en garde et les restrictions.
MENACE	Appliquer dans 110 L d'eau par hectare	Le blé de printemps peut être traité à partir du stade de 2 feuilles	1,2 L/ha de MENACE mélangé au réservoir avec 2,8 L/ha de HOE-GRASS (284 g/L).
+	à une pression de 275 kPa.	jusqu'au début du stade de la feuille étendard.	Remarque : Ajouter d'abord HOE-GRASS au réservoir de pulvérisation; agiter; puis
HOE-GRASS			ajouter le MENACE.
(ble de			
printemps seulement)			
MENACE	Appliquer dans 100	Le blé de printemps peut être	1,2 à 1,4 L/ha de MENACE mélangé au
	L d'eau par hectare	traité à partir du stade de 2 feuilles	réservoir avec 3,5 à 4,25 L/ha d'AVENGE

	Volume et pression de pulvérisation	Periode d'application	Dose de pulverisation
+ AVENGE 200-C	à une pression de 275 kPa.	jusqu'au stade de 6 feuilles.	200-C. (Le contenant de 9,7 L de MENACE traite 7,1 à 8,3 ha.)
(ble de printemps seulement)			Remarque : Ajouter d'abord le MENACE au réservoir de pulvérisation; agiter; puis ajouter AVENGE 200-C. AVENGE 200-C ne peut être appliqué que sur certaines variétés de blé. Se reporter à l'étiquette d'AVENGE 200-C.
MENACE +	Appliquer dans 100 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.	Le blé de printemps peut être traité à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au stade de 6 feuilles.	1.2 L/ha de MENACE et 275 à 550 g/ha de MCPA ester actif mélangé au réservoir avec 3,5 à 4,25 L/ha d'AVENGE 200-C. (Le contenant de 9,7 L de MENACE traite 8.3)
MCPA	27 3 Ki d.		ha.)
+ AVENGE 200-C (ble de printemps seulement)			Remarque : Ajouter d'abord le MCPA au réservoir de pulvérisation; agiter; ajouter le MENACE; agiter; puis ajouter AVENGE 200-C.
ROMOXYNIL 240 EC + herbicide liquide ACHIEVE	Appliquer dans 100 L d'eau par hectare àune pression de 275 kPa.	Le blé dur , le blé de printemps et le blé d'hiver peuvent être traités à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.	1,2 L/ha de MENACE mélangé au réservoir avec 0,5 kg/ha d'herbicide liquide Achieve. Lorsqu'on utilise ce mélangé, ajouter du Turbocharge au reservoir de pulvérisation à une concentration de 0,5 % vol/vol (cà-d. 0,5 L de Turbocharge par 100 L de bouillie). Remarque: Suivre toutes les mises en garde, les restrictions et les recommandations relatives à la période d'application concernant le mélange et la pulvérisation figurant sur l'etiquette d'herbicide liquide Achieve. Remarque: Les mélanges en cuve de MENACE et d'herbicide liquide Achieve peuvent être utilisés sur toutes les variétés de blé de printemps (y compris le blé roux
			de printemps de l'Ouest canadien, le ble dur ambré, le blé tendre blanc de printemps, le blé extra fort et le blé de printemps Canada Prairie) et le blé roux d'hiver.

BLÉ (de printemps et d'hiver — sans semis de légumineuses) Pour usage au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta ainsi que dans la région de la riviére de la Paix en Colombie-Britannique

	Volume et pression de pulvérisation	Période d'application	Dose de pulvérisation
MENACE	Appliquer dans	Le blé de printemps et le blé dur peuvent être	1,2 L/ha de MENACE mélangé au réservoir avec 230 mL/ha ou 290 mL/ha d'herbicide HORIZON 240 EC plus
+ mélange en		traités à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au stade de la feuille	l'adjuvant SCORE à une concentration de 0,8 % vol/vol ou 1,0 % vol/vol.
cuve d'herbicide HORIZON (blé dur et blé de printemps seulement)		étendard.	Remarque : Suivre toutes les mises en garde concernant le mélange, la pulvérisation, les restrictions et les recommandations relatives à la période d'application figurant sur l'étiquette du mélange en cuve d'herbicide HORIZON.
Jedicinenty			Remarque : MENACE et le mélange en cuve herbicide HORIZON peuvent être utilisés sur toutes les variétés de blé de printemps et de blé dur.

BLÉ (de printemps et d'hiver) — MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

	MAUVAISES HERBES SUPPRIMEES
MENACE	Semis jusqu'au stade de 4 feuilles : Renouée scabre, persicaire pâle, renouée persicaire, moutarde sauvage*, kochia à balais**,
utilisé seul	saponaire des vaches*, soude roulante**, tabouret des champs*, lampourde, petite herbe à poux, amarante*, abutilon***, bardanette épineuse, morelle d'Amérique.
	Semis jusqu'au stade de 8 feuilles :
	Renouée liseron, sarrasin de Tartarie, sarrasin commun, séneçon vulgaire, chénopode blanc.
	* Dans des conditions normales, les plantes sont supprimées jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable que les plantes soient supprimées si elles ont dépassé ce stade. La dose supérieure donne généralement de meilleurs résultats.
	** Traiter avant que les plantes mesurent 5 cm de hauteur.
	*** Traiter avant que les plantes mesurent 8 cm de hauteur.
MENACE	Celles indiquées pour MENACE utilisé seul plus les mauvaises herbes suivantes :
+	Semis jusqu'au stade de 4 feuilles :
МСРА	Amarante réfléchie, sagesse-des-chirurgiens, capselle, matricaire inodore*, tournesol spontané, colza ou canola spontané**, ortie royale***, silène noctiflore, chardon des champs****, laiteron des champs****, neslie paniculée.
	Semis jusqu'au stade de 8 feuilles :
	Tabouret des champs, petite herbe à poux, moutarde sauvage, vélar fausse giroflée.
	* Annuelles printanières seulement. Ne supprime pas les mauvaises herbes qui ont passé l'hiver. ** Pour les fortes infestations, préparer un mélange en réservoir de 550 g/ha de MCPA actif. *** Préparer un mélange en réservoir de 550 g/ha de MCPA actif. Il estpeuprobable que les plantes soient supprimées si elles ont dépassé le stade de 4 feuilles. Les plantes levées après le traitement, ce qui arrive souvent dans les sols tourbeux, ne seront pas supprimées.

	MAUVAISES HERBES SUPPRIMEES
	**** Arrêt de croissance des parties aeriennes.
MENACE	Celles indiquées pour MENACE utilisé seul plus les mauvaises herbes suivantes :
+ 2,4-D	Semis jusqu'au stade de 4 feuilles : Amarante réfléchie, silène noctiflore, sagesse-des-chirurgiens*, capselle, tournesol spontané, neslie paniculée.
	Semis jusqu'au stade de 8 feuilles : Tabouret des champs*, moutarde sauvage. * La dose superieure de 2,4-D est recommandée pour les grandes herbes qui ont passé l'hiver
	(rosettes d'automne).
MENACE +	Celles indiquées pour MENACE utilisé seul plus la folle avoine, la sétaire verte et la sétaire glauque, l'ivraie de Perse et le maïs spontané. (Se reporter à l'étiquette de HOE-GRASS pour la période d'application convenable sur les mauvaises herbes graminées.)
HOE-GRASS (blé de printemps seulement)	Remarque : Il faut traiter la moutarde sauvage avant le stade de 4 feuilles. Il est peu probable que les plantes traitées après ce stade soient supprimées.
MENACE	Celles indiquées pour MENACE utilisé seul plus la folle avoine. Pour mieux supprimer toutes les dicotylédones, il est préférable d'utiliser un mélange en cuve avec deux autres produits, dont le
+	MCPA ester, surtout s'il y a de la moutarde.
AVENGE 200-C (blé de printemps seulement)	Remarque : La folle avoine doit etre au stade de 3 à 5 feuilles et les dicotylédones doivent être au stade de plantules, tel qu'indiqué.
MENACE	Celles indiquées pour MENACE utilisé seul ou en mélange avec du MCPA plus la folle avoine.
+	Pour mieux supprimer toutes les dicotylédones, il est préférable d'utiliser un mélange en cuve avec deux autres produits, dont le MCPA ester, surtout s'il y a de la moutarde.
MCPA +	Remarque : La folle avoine doit etre au stade de 3 à 5 feuilles et les dicotylédones doivent être au stade de plantules, tel qu'indiqué.
AVENGE 200-C (blé de printemps seulement)	
MENACE	Celles indiquées pour MENACE utilisé seul plus la folle avoine et la sétaire verte (millet sauvage).
+	
herbicide liquide ACHIEVE	
MENACE	Celles indiquées pour MENACE utilisé seul plus celles indiquées sur l'étiquette du mélange en cuve herbicide HORIZON.
+	
HORIZON 240 EC (blé de printemps et blé dur seulment.	

ORGE (sans semis de légumineuses)

	Volume et pression de	Période d'application	Dose de pulvérisation
MENIAGE	pulvérisation		•
MENACE Utilsé seul	Appliquer dans 100 L D'eau par hectare à une pression de 275 kPa.	La culture peut être traitée à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.	1,2 à 1,4 L/ha. (Le contenant de 9,7 L de MENACE traite 7,1 à 8,3 ha.)
			si les mauvaises herbes ont dépassé les stades foliaires indiqués ou si les conditions de croissance sont difficuiles, l'utilisation de la dose supériure recommandée donne une meilleure suppression.
MENACE	Appliquer dans 50 à 100 L d'eau par	La culture peut être traitée à partir du stade de 2	1,2 L/ha de MENACE mélangé au réservoir avec 275 à 550 g/ha de MCPA actif, tel qu'indiqué. Se
+ MCPA	de 275 kPa.	feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.	reporter au tableau a la fin du livret pour le volumen exact de MCPA. (Le contenant de 9.7 L de MENACE traite 8,3 ha.)
			Remarque: Le MCPA-K est plus efficace contre l'ortie royale, mais d'autres formulations peuvent être utilisées. Se reporter a l'étiquette de MCPA pour les mises en garde et les restrictions. Ajouter d'abord le MCPA au réservoir de pulvérisation; agiter; puis ajouter le MENACE.
MENACE + 2,4-D	Appliquer dans 100 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.	La culture peut être traitée a partir du stade de 4 feuilles jusqu'au début du stade del la feuille étendard.	1,2 L/ha de MENACE mélangé au réservoir avec 275 à 420 g/ha de 2,4-D actif. Se reporter au tableau à la fin du livret pour le volumen exact de 2,4-D. (Le contenant de 9,7 L de MENACE traite 8,3 ha.)
		La cultura peut être endommagée si le traitement est effectué avant le stade de 4 feuilles.	Remarque: Le 2,4-D ester est plus efficace, mais d' autres formulations peuvent être utilisées. Ajouter d'abord le 2,4-D au reservoir de pulvérization; agiter; puis ajouter le MENACE. Se reporter a l'étiquette de 2,4-D pour less mises en garde et les restrictions.
MENACE +	Appliquer dans 110 L d'eau par hectare à une pression de 275		1,2 L/ha de MENACE mélangé au réservoir avec 2,8 L/ha de HOE-GRASS (284 g/L).
HOE-GRASS	kPa.	endommagée si le traitement est effectué après le tallage.	Remarque : Ajouter d'abord HOE-GRASS au réservoir de pulvérisation; agiter; puis ajouter le MENACE.
MENACE +	Appliquer dans 100 L d'eau par hectare à une pression de 275	L'orge peut être traitée a partir du stade de 2 a 6 feuilles.	1,2 a 1,4 L/ha de MENACE mélangé au réservoir avec 3,5 à 4,25 L/ha d'AVENGE 200-C. (Le contenant de 9,7 L de MENACE traite 7,1 à 8,3
AVENGE 200-C	kPa.	reames	ha.) Remarque: Ajouter d'abord le MENACE au reservoir de pulvérisation; agiter; puis ajouter AVENGE 200-C. Se reporter à l'étiquette d'AVENGE 200-C.
MENACE +	Appliquer dans 100 L d'eau par hectare à une pression de 275	L'orge peut être traitee à partir du stade de 2 à 6 feuilles.	1,2 L/ha de MENACE plus 275 à 550 g/ha de MCPA ester actif mélangé au réservoir avec 3,5 à 4,25 L/ha d'AVENGE 200-C. (Le contenant de 9,7
MCPA	kPa.		L de MENACE traite 8,3 ha).
+ AVENGE 200-C			Remarque: Ajouter d' abord le MCPA au réservoir de pulvérization; agiter; ajouter MENACE; agiter; puis ajouter AVENGE 200-C. Se reporter à l'étiquette d'AVENGE 200-C.

	Volume et pression de pulvérisation	Période d'application	Dose de pulvérisation
MENACE	Appliquer dans 100 L d'eau par hectare à		1,2 L/ha de MENACE mélangé au réservoir avec 0,5 kg/ha d'herbicide liquide ACHIEVE. Lorsqu'on
+	une pression de 275		utilise ce mélange, ajouter du Turbocharge au
	kPa.	la feuille 'etendard.	réservoir de pulvérisation a une concentration de
herbicide			0,5 % vol/vol (cà-d. 0,5 L de Turbocharge par
liquide		Remarque : Les mélanges	100 L de bouillie).
eACHIEVE		en cuve de MENACE et	
		d'herbicide liquide ACHIEVE	Remarque : Suivre toutes les mises en garde
		peuvent être utilisés sur	concernant le mélange, la pulvérisation, les
		toutes les variétés d'orge	restrictions et les recommendations relative à la
		de 2 ou 6 rangées (de	période d'application figurant sur l'etiquette
		brasserie et fourragère)	d'herbicide liquide ACHIEVE.

ORGE — MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES
MENACE	Semis jusqu'au stade de 4 feuilles :
utilisé seul	Renouée scabre, persicaire pâle, renouée persicaire, moutarde sauvage*, kochia à abalais**, saponaire des vaches*, soude roulante**, tabouret des champs*, lampourde, petite herbe à poux, amarante*, abutilon***, bardanette épineuse, morelle d'Amérique.
	Semis jusqu'au stade de 8 feuilles :
	Renouée liseron, sarrasin de Tartarie, sarrasin commun, sénecon vulgaire, chénopode blanc.
	* Dans des conditions normales, les plantes sont supprimées jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable que les plantes soient supprimees si elles ont dépassé ce stade. La dose supérieure donne généralement de meilleurs résultats.
	** Traiter avant que les plantes mesurent 5 cm de hauteur.
	*** Traiter avant que les plantes mesurent 8 cm de hauteur.
MENACE	Celles indiquées pour MENACE utilisé seul plus les mauvaises herbes suivantes :
+	Semis jusqu'au stade de 4 feuilles :
MCDA	Amarante réfléchie, sagesse-des-chirurgiens, capselle, matricaire inodore*, tournesol spontané,
MCPA	colza ou canola spontané**, ortie royale***, silène noctiflore, chardon des champs****, laiteron des champs****, neslie paniculée.
	Semis jusqu'au stade de 8 feuilles :
	Tabouret des champs, petite herbe à poux, moutarde sauvage, vélar fausse giroflée.
	* Annuelles printanières seulement. Ne supprime pas les mauvaises herbes qui ont passé l'hiver. ** Pour les fortes infestations, preparer un mélange en réservoir de 550 g/ha de MCPA actif. *** Préparer un mélange en réservoir de 550 g/ha de MCPA actif. Il est peu probable que les
	plantes soient supprimées si elles ont dépassé le stade de 4 feuilles. Les plantes levées après le traitement, ce qui arrive souvent dans les sols tourbeux, ne serontpas supprimées. **** Arrêt de croissance des parties aériennes.
MENACE	Celles indiquées pour MENACE utilisé seul plus les mauvaises herbes suivantes :
+	Semis jusqu'au stade de 4 feuilles :
2.45	Amarante réfléchie, silène noctiflore, sagesse-des-chirurgiens*, capselle, tournesol spontané, neslie
2,4-D	paniculée.
	Semis jusqu'au stade de 8 feuilles : Tabouret des champs*, moutarde sauvage.
	* La dose supérieure de 2,4-D est recommandée pour les herbes larges qui ont passé l'hiver (rosettes d'automne).

MENACE	Celles indiquées pour MENACE utilisé seul plus la folle avoine, la sétaire verte et la sétaire glauque, l'ivraie de Perse et le maïs spontané. (Se reporter à l'etiquette de HOE-GRASS pour la période
+	d'application convenable sur les mauvaises herbes graminées.)
HOE-GRASS	Remarque : Il faut traiter la moutarde sauvage avant le stade de 4 feuilles. Il est peu probable que les plantes soient supprimées si elles sont traitées après ce stade. HOE-GRASS ne peut être appliqué que sur certaines variétés d'orge. Se reporter a l'étiquette de HOE-GRASS.
MENACE	Celles indiquées pour MENACE utilisé seul plus la folle avoine.
+	Remarque : La folle avoine doit être au stade de 3 à 5 feuilles et les dicotylédones doivent être au stade de plantules, tel qu'indiqué.
AVENGE 200-C	
MENACE	Celles indiquées pour MENACE utilisé seul ou conjointement avec le MCPA plus la folle avoine.
+	Pour mieux supprimer toutes les dictylédones, il est préférable d'utiliser un mélange en cuve avec deux autres produits, dont le MCPA ester, surtout s'îl y a de la moutarde.
MCPA	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
	Remarque: La folle avoine doit être au strade de 3 à 5 feuilles et les dicotyledones doivent être au
+	stade de plantules, tel qu'indiqué.
AVENGE 200-C	
MENACE	Celles indiquées pour MENACE utilisé seul plus la folle avoine et la sétaire verte (millet sauvage).
+	
herbicide sélectif ACHIEVE	

AVOINE (sans semis de légumineuses)

	Volume et pression de pulvérisation	Période d'application	Dose de pulvérisation
MENACE utilisé seul	Appliquer dans 100 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation	La culture peut être traitée à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.	1,2 à 1,4 L/ha. (Le contenant de 9,7 L traite 7,1 à 8,3 ha.) Si les mauvaises herbes ont
	aérienne.		dépassé les stades foliaires indiqués ou lorsque les conditions de croissance sont difficiles, l'utilisation de la dose supérieure donne une meilleure suppression.
MENACE +	Appliquer dans 50 à 100 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. NE PAS appliquer ce produit à l'aide	La culture peut être traitée à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.	1.2 L/ha de MENACE mélangé au réservoir avec 275 à 550 g/ha de MCPA actif, tel qu'indiqué. Se
МСРА	d'un équipement de pulvérisation aérienne.	state de la reuline eteridara.	reporter au tableau à la fin du livret pour le volume exact de MCPA. (Le contenant de 9,7 L de MENACE traite 8.3 ha).
			Remarque: Le MCPA-K est plus efficace contre l'ortie royale, mais d'autres formulations peuvent etre utilisées. Se reporter à l'étiquette de MCPA pour les mises en garde et les restrictions. Ajouter d'abord le MCPA au réservoir de pulvérisation; agiter; puis ajouter le MENACE.

AVOINE — MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

	MAUVAISES HERBES SUPPRIMEES		
MENACE	Semis jusqu'au stade de 4 feuilles : Renouée scabre, persicaire pâle, renouée persicaire, moutarde sauvage*, kochia à balais**,		
utilisé seul	saponaire des vaches*, soude roulante**, tabouret des champs*, lampourde, petite herbe à poux, amarante*, abutilon***, bardanette épineuse, morelle d'Amerique.		
	Semis jusqu'au stade de 8 feuilles :		
	Renouée liseron, sarrasin de Tartarie, sarrasin commun, séneçon vulgaire, chénopode blanc.		
	* Dans des conditions normales, les plantes sont supprimées jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est probable que les plantes soient supprimées si elles ont dépassé ce stade. La dose supérieure do généralement de meilleurs résultats.		
	** Traiter avant que les plantes mesurent 5 cm de hauteur.		
	*** Traiter avant que les plantes mesurent 8 cm de hauteur.		
MENACE	Celles indiquées pour MENACE utilisé seul plus les mauvaises herbes suivantes :		

MAUVAISES HERBES SUPPRIMEES		
Semis jusqu'au stade de 4 feuilles : Amarante réfléchie, sagesse-des-chirurgiens, capselle, matricaire inodore*, tournesol spontané,		
colza ou canola spontané**, ortie royale***, silène noctiflore, chardon des champs****, laiteron des champs****, neslie paniculée.		
Semis jusqu'au stade de 8 feuilles :		
Tabouret des champs, petite herbe à poux, moutarde sauvage, vélar fausse giroflée.		
* Annuelles printaniéres seulement. Ne supprime pas les mauvaises herbes qui ont passé l'hiver. ** Pour les fortes infestations, préparer un mélange en réservoir de 550 g/ha de MCPA actif. *** Préparer un mélange en réservoir de 550 g/ha de MCPA actif. Il est peu probable que les plantes soient supprimées si elles ont dépassé le stade de 4 feuilles. Les plantes levées après le traitement, ce qui arrive souvent dans les sols tourbeux, ne seront pas supprimées. **** Arrêt de croissance des parties aériennes.		

MAÏS (DE GRANDE CULTURE ET SUCRÉ)

Le maïs peut faire l'objet d'un traitement de pleine surface en postlevée à la dose recommandée à compter du stade des quatre feuilles. Pour assurer la couverture adéquate des mauvaises herbes, des pendillards doivent être utilisés après que le maïs a dépassé le stade des huit feuilles ou lors d'un deuxième traitement visant les mauvaises herbes en germination, comme la lampourde glouteron et l'abutilon à pétales jaunes. Le délai d'attente minimal entre le premier et le deuxième traitement est de 21 jours. Le délai d'attente avant la récolte (DAAR) est de 20 jours.

	Volume et pression de pulvérisation	Période d'application	Dose de pulvérisation
MENACE	Appliquer dans 200 à 300 L d'eau par hectare à une	Le maïs peut être traité en postlevée à la volée à la dose	1,2 à 1,4 L/ha. (Le contenant de 9,7 L traite 7,1 à 8,3
utilisé seul	pression de 275 kPa.	recommandée à partir du stade de 4 feuilles. Afin de couvrir à	ha.)
	NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.	fond les mauvaises herbes, utiliser des pendentifs lorsque le maïs dépass le stade de 8 feuilles, ou pour effectuer un deuxiéme traitement contre les mauvaises herbes qui germent plus tard, comme la lampourde et l'abutilon.	Lorsqu'il y a des infestations importantes de mauvaises herbes, l'utilisation de la dose supérieure recommandée donne une meilleure suppression. MENACE est un herbicide de contact, donc il est essentiel de couvrir à fond les mauvaises herbes.
			Remarque: Dans des conditions de croissance difficiles, les feuilles peuvent subir des brûlures foliaires temporaires (surtout si le traitement est effectué pendant des périodes fraîches et humides ou chaudes et humides, ou après celles-ci).
			NE PAS AJOUTER D'HUILE OU DE SURFACTANT.
MENACE	Appliquer dans 200 à 300 L		1,2 L/ha de MENACE mélangé au
+	d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.	du stade de 4 à 8 feuilles. Se reporter à l'étiquette d'ATRAZINE pour les	réservoir avec 1,1 à 1,5 kg/ha d'ATRAZINE actif. Ajouter d'abord l'ATRAZINE au réservoir de
ATRAZINE	NE PAS appliquer ce	restrictions sur les mauvaises	pulvérisation; bien agiter; puis ajouter

	Volume et pression de pulvérisation	Période d'application	Dose de pulvérisation
	produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.	herbes graminées.	le 240 EC mélangé au réservoir avec 0,5 kg/ha d'ATRAZINE actif. Ajouter d'abord l'ATRAZINE au réservoir de pulvérisation; bien agiter; puis ajouter le MENACE. (Le MENACE contenant de 9,7 L de MENACE traite 7,1 à 8,3 ha.)
			Remarque: Dans des conditions de croissance difficiles, les feuilles peuvent subir des brûlures foliaires temporaires (surtout si le traitement est effectué pendant des périodes fraîches et humides ou chaudes et humides, ou après celles-ci). NE PAS AJOUTER D'HUILE OU DE SURFACTANT, ET NE PAS UTILISER DE FORMULATIONS D'ATRAZINE QUI CONTIENNENT DE L'HUILE.
			Se reporter à l'étiquette d' ATRAZINE pour le mode d'emploi, les précautions et les restrictions (en particulier, les restrictions (en particulier, les restrictions pour les cultures l'année suivante).
MENACE +	Appliquer dans 200 à 300 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.	Le maïs doit être traité a partir du stade de 4 à 8 feuilles.	1,2 à 1,4 L/ha de MENACE. (Le contenant de 9,7 L de MENACE traité 8,3 ha.)
ATRAZINE à faible dose	NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.		Remarque: Dans des conditions de croissance difficiles, les feuilles peuvent subir des brûlures foliaires temporaires (surtout si le traitement est effectué pendant des périodes fraîches et humides ou chaudes et humides, ou après celles-ci). NE PAS AJOUTER D'HUILE OU DE SURFACTANT, ET NE PAS UTILISER DE FORMULATIONS D'ATRAZINE QUI CONTIENNENT DE L'HUILE.

MAÏS (de grande culture et sucré) — MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES		
MENACE	Semis jusqu'au stade de 4 feuilles :		
	Renouée scabre, persicaire pâle, renouée persicaire, moutarde sauvage*, kochia à balais**,		
utilisé seul	saponaire des vaches*, soude roulante**, tabouret des champs*, lampourde, petite herbe à po amarante*, abutilon***, bardanette épineuse, morelle d'Amérique.		
	Semis jusqu'au stade de 8 feuilles :		
	Renouée liseron, sarrasin de Tartarie, sarrasin commun, séneçon vulgaire, chénopode blanc.		
	* Dans des conditions normales, les plantes sont supprimées jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu		
	probable que les plantes soient supprimées si elles ont dépassé ce stade. La dose supérieure donne généralement de meilleurs résultats.		

	** Traiter avant que les plantes mesurent 5 cm de hauteur. *** Traiter avant que les plantes mesurent 8 cm de hauteur.	
MENACE + ATRAZINE	Celles indiquées pour MENACE utilisé seul plus les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette d'ATRAZINE.	
MENACE +	Celles indiquées pour MENACE utilisé seul plus :	
ATRAZINE à faible dose	Semis jusqu'au stade de 6 feuilles : Amarante réfléchie (sensible à la triazine), abutilon*.	
	Semis jusqu'au stade de 8 feuilles : Petite herbe à poux. * Traiter avant que les plantes mesurent 10 cm.	

MAÏS DE GRANDE CULTURE (ne pas utiliser sur le maïs sucré)

	Volume et pression de pulvérisation	Période d'application	Dose de pulvérisation
MENACE		Le maïs de grande culture doit être traité à partir du	1,2 L/ha de MENACE mélangé au réservoir avec 290 mL/ha de BANVEL, BANVEL II.,
+	pression de 275 kPa.	stade de 4 a 6 feuilles comme traitement général a	ou de Oracle Dicamba Agricultural Herbicide. Ajouter d'abord le
BANVEL ou BANVEL II ou de Oracle Dicamba Agricultural Herbicide	NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.	la volée. Les pendentifs doivent être utilisés lors du traitement sur le maïs qui a dépassé le stade de 6 feuilles et mesurant jusqu'a	MENACE au réservoir de pulvérisation; bien agiter; puis ajouter le BANVEL, BANVEL II., ou de Oracle Dicamba Agricultural Herbicide.
The bicide		50 cm de hauteur; orienter les buses à jets dirigés de maniére à ce que la pulvérisation atteigne les mauvaises herbes en-dessous des feuilles de maïs. Ne pas traiter dans les	Remarque: Dans des conditions de croissance difficiles, les feuilles peuvent subir des brûlures foliaires temporaires (surtout si le traitement est effectué pendant des périodes fraîches et humides ou chaudes et humides, ou après celles-ci). Se reporter au livret de BANVEL ou de BANVEL II pour le mode d'emploi, les précautions et les restrictions. NE PAS AJOUTER D'HUILE OU DE SURFACTANT.

MAÏS DE GRANDE CULTURE — MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES
BANVEL,	Celles indiquées pour MENACE utilisé seul plus : Semis jusqu'au stade de 6 feuilles :
BANVEL II.,	
ou de Oracle Dicamba	Amarante réfléchie et petite herbe à poux y compris les souches tolérantes au triazine.
Agricultural Herbicide	

MENACE + ULTIM® 75 DF : EST DU CANADA ET MANITOBA

MODE D'EMPLOI:

MAÏS DE GRANDE CULTURE SEULEMENT

MENACE peut être mélangé au réservoir avec l'herbicide ULTIM® 75 DF pour supprimer les graminées annuelles, le chiendent et de nombreuses dicotylédones. Préparer un mélange en cuve composé d'un sac hydrosoluble/ha d'herbicide ULTIM® 75 DF et de 1,2 L/ha de MENACE avec un surfactant non ionique à 0,2 % vol/vol (2 L/1 000 L).

Se reporter à l'étiquette de l'herbicide ULTIM® 75 DF pour des renseignements additionnels sur les conditions environnementales et l'activité biologique.

MÉLANGE : Remplir le réservoir environ au VV avec de l'eau propre. Agiter au maximum. Ajouter la quantité nécessaire d'herbicide ULTIM® 75 DF et agiter à fond jusqu'à ce que les sacs hydrosoluble soient complètement dissouts et que le produit soit bien dispersé. En agitant, ajouter la quantité nécessaire de MENACE, suivi d'un surfactant non ionique recommandé. Remplir le réservoir de pulvérisation jusqu'à capacité. Se reporter à l'étiquette de l'herbicide ULTIM® 75 DF pour d'autres restrictions et mises en garde concernant les instructions pour le mélange et le nettoyage du pulvérisateur.

MAÏS DE GRANDE CULTURE SEULEMENT — EST DU CANADA

	Volume et pression de pulvérisation	Période d'application	Dose de pulverisation
MENACE + herbicide ULTIM® 75 DF	pression de 275 kPa. Traitement au sol	jusqu'au stade de 6 feuilles (jusqu'à 4 collets visibles ou mesurant 30 cm de hauteur—	1,2 L/ha de MENACE mélangé au réservoir avec l'herbicide ULTIM® 75 DF (voir l'étiquette d'ULTIM pour les doses) et un surfactant non ionique recommandé, soit CITOWETT® PLUS, AGRAL® 90 ou
+ surfactant non ionique			AG-SURF® en bouillie de 2 L par 1 000 L

MAÏS DE GRANDE CULTURE SEULEMENT — MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

	MAUVAISES HERBES SUPPRIMEES		
MENACE	Celles indiquées pour MENACE utilisé seul plus les mauvaises herbes suivantes :		
+			
herbicide	Semis jusqu'au stade de 6 feuilles :		
ULTIM® 75 DF	Pied-de-coq, millet commun**, sétaire glauque (répression seulement), sétaire verte, panic d'automne, panic capillaire et amarante à racine rouge* (stade de 2 à 6 feuilles).		
+			
	Stade de 3 à 6 feuilles :		
surfactant non	Chiendent**.		
ionique			
	* Y compris les variétés tolérantes à la triazine.		
	** Se référer à l'étiquette de l'herbicide ULTIM® 75 DF pour des recommandations précises sur la suppression des mauvaises herbes.		

MENACE + ACCENT 75 DF + SURFACTANT NON IONIQUE:

MODE D'EMPLOI:

MAÏS DE GRANDE CULTURE (PROVINCES DES PRAIRIES)

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ:

AVIS A L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ:

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Albaugh LLC dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Albaugh LLC n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MAÏS DE GRANDE CULTURE (PROVINCES DES PRAIRIES)

	Volume et pression de pulvérisation	Période d'application	Dose de pulvérisation
MENACE	Appliquer dans au moins 100 L d'eau par hectare à	Appliquer comme traitement unique en postlevee. Appliquer en postlevée	1,2 L/ha de MENACE mélangé au réservoir avec 33,4 g/ha
+	une pression de 275 kPa. Traitement au sol		d'ACCENT 75 DF et un surfactant non ionique
ACCENT 75 DF	seulement.	appliquer avant le stade de 4 feuilles (2 collets visibles) ou après le stade de 8	
+	NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un	feuilles (6 collets visibles). Respecter un délai d'attente de 30 jours. Se	en bouillie de 2 L par 1 000 L (0,2 % vol/vol).
Surfactant non ionique	équipement de pulvérisation aérienne.	reporter à l'etiquette d'ACCENT 75 DF pour des restrictions et des précautions	
		supplementaires.	

MAÏS DE GRANDE CULTURE (PROVINCES DES PRAIRIES) — MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES
MENACE	Celles indiquées pour MENACE utilisé seul plus les mauvaises herbes suivantes :
+	Semis au stade de 1 à 6 feuilles (jusqu'au début du tallage, 2 talles de deux feuilles) :
ACCENT 75 DF	Sétaire glauque*, pied-de-coq, panic d'automne, sétaire verte, panic capillaire avancé.
+	Plantes au stade de 3 à 6 feuilles (10 à 20 cm de hauteur—feuille étendue) : Chiendent.
Surfactant non	
ionique	* Suppression seulement.

SEIGLE D'AUTOMNE (sans semis de légumineuses)

	Volume et pression de pulvérisation	Période d'application	Dose de pulvérisation
MENACE utilisé seul	Appliquer dans 100 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.	Le seigle d'automne peut être traité à partir du début de la croissance jusqu'au début du stade de la feuille étendard au printemps.	1,2 à 1,4 L/ha. (Le contenant de 9,7 L traite 7,1 à 8,3 ha.) Si les mauvaises herbes ont dépassé les stades foliaires indiqués ou lorsque les conditions de croissance sont difficiles, l'utilisation de la dose supérieure recommandée donne une meilleure suppression.
MENACE	Appliquer dans 50 à 100 L d'eau par hectare à	Le seigle d'automne peut être traité à partir	1.2 L/ha de MENACE mélangé au réservoir avec 275 g/ha de MCPA actif, tel
+	une pression de 275 kPa.	du d'ebut de la croissance jusqu'au	qu'indiqué. Se reporter au tableau des mélanges à la fin du livret pour le volume exact de MCPA.
MCPA	NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un	debut du stade de la feuille étendard au	(Le contenant de 9,7 L de MENACE traite 8.3 ha.)
	équipement de pulvérisation aérienne.	printemps.	Remarque : Le MCPA ester est préférable, mais d'autres formulations peuvent être utilisées. Ajouter d'abord le MCPA au réservoir de pulvérisation; agiter; puis ajouter le MENACE.
			Se reporter à l'étiquette de MCPA pour les mises en garde et les restrictions.

SEIGLE D'AUTOMNE (sans semis de légumineuses) — MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
MENACE	Semis jusqu'au stade de 4 feuilles :	
utilisé seul	Renouée scabre, persicaire pâle, renouée persicaire, moutarde sauvage*, kochia à balais**, saponaire des vaches*, soude roulante**, tabouret des champs*, lampourde, petite herbe à poux,	
	amarante*, abutilon***, bardanette épineuse, morelle d'Amérique.	
	Semis jusqu'au stade de 8 feuilles :	
	Renouée liseron, sarrasin de Tartarie, sarrasin commun, séneçon vulgaire, chénopode blanc.	
	* Dans des conditions normales, les plantes sont supprimées jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu	
	probable que les plantes soient supprimées si elles ont dépassé ce stade. La dose supérieure donne	
	généralement de meilleurs résultats.	
	** Traiter avant que les plantes mesurent 5 cm de hauteur.	
	*** Traiter avant que les plantes mesurent 8 cm de hauteur.	
MENACE	Celles indiquées pour MENACE utilisé seul plus les mauvaises herbes suivantes :	
+	Semis jusqu'au stade de 4 feuilles :	
	Amarante réfléchie, sagesse-des-chirurgiens, capselle, matricaire inodore*, tournesol spontané,	
MCPA	colza et canola spontané**, silène noctiflore, chardon des champs**, laiteron des champs**, neslie paniculée.	
	Semis jusqu'au stade de 8 feuilles :	
	Tabouret des champs, petite herbe à poux, moutarde sauvage, vélar fausse giroflée.	
	* Annuelles printanières seulement. Ne supprime pas les mauvaises herbes qui ont passé l'hiver. ** Arrêt de croissance des parties aériennes seulement.	

LIN (y compris les variétés à basse teneur en acide linolénique)

	Volume et pression de pulvérisation	Période d'application	Dose de pulvérisation
MENACE	Appliquer dans 100 L d'eau par hectare à	Le lin peut être traité dès qu'il mesure 5 cm de hauteur jusqu'au début de la formation des boutons de fleurs,	1,2 L/ha.
utilisé seul	une pression de 275 kPa.	mais le traitement au MENACE donne de meilleurs résultats lorsque le lin mesure entre 5 et 10 cm de hauteur.	
	NE PAS appliquer ce	Remarque : Un traitement en soirée peut réduire les	
	produit à l'aide d'un équipement de	risques d'endommager le lin. Avertissement : Ne pas traiter les cultures de lin qui poussent mal ou qui	
		subissent un stress. Ne pas traiter par temps chaud et	
		humide. Ne pas traiter le lin par voie aérienne. Respecter un délai d'attente avant la récolte d'au	
		moins 60 jours suivant l'application de MENACE.	
		Le lin est moins résistant à ce produit que les autres cultures céréalieres. Des brûlures sur les feuilles et une	
		croissance tardive peuvent occasionner une maturité	
		retardée de 2 à 3 jours. Éviter d'utiliser MENACE	
		lorsque le lin subit un stress ou par temperatures chaudes (au-dessus de 29 °C) et humides puisque la	
		culture peut subir des dommages importants.	
MENACE	Appliquer dans 100 L d'eau par hectare à	Le lin peut être traité dès qu'il mesure 5 cm de hauteur jusqu'au début de la formation des boutons de fleurs,	1,2 L/ha de MENACE mélangé au réservoir
+	une pression de 275	mais le traitement au MENACE donne de meilleurs	avec 275 g/ha de
	kPa.	resultants lorsque le lin mesure entre 5 et 10 cm de	MCPA actif ou de
MCPA ou MCPA-K	NE PAS appliquer ce	hauteur.	MCPA-K actif. Suivre toutes les
MCFA-K	produit à l'aide d'un	Remarque : Un traitement en soirée peut réduire les	mises en garde,
	équipement de	risqué d'endommager le lin.	restrictions et
	pulvérisation aérienne.	Avertissement : Ne pas traiter les cultures de lin qui	recommandations sur la période
		poussent mal ou qui subissent un stress. Ne pas traiter	
		par temps chaud et humide. Ne pas traiter le lin par	sur les étiquettes de
		voie aérienne. Respecter un délai d'attente avant la	MCPA. Les
		récolte d'au moins 60 jours suivant l'application de BROMOXYNIL	formulations d'amine, d'ester ou de K-SALT
		BROTTOKTNIE	de MCPA peuvent
			être utilisées dans les
			mélanges en cuve.

LIN — MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES		
MENACE	Semis jusqu'au stade de 4 feuilles : Renouée scabre, persicaire pâle, renouée persicaire, moutarde sauvage*, kochia à balais**, saponaire		
utilisé seul	des vaches*, soude roulante**, tabouret des champs*, lampourde, petite herbe à poux, amarante tolérante à la triazine*, abutilon***, bardanette épineuse, morelle d'Amérique.		
	Semis jusqu'au stade de 8 feuilles :		
	Renouée liseron, sarrasin de Tartarie, sarrasin commun, séneçon vulgaire, chénopode blanc.		
	* Dans des conditions normales, les plantes sont supprimées jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable que les plantes soient supprimées si elles ont dépassé ce stade.		
	** Traiter avant que les plantes mesurent 5 cm de hauteur. *** Traiter avant que les plantes mesurent 8 cm de hauteur.		
MENACE	Celles indiquées pour MENACE utilisé seul plus les mauvaises herbes suivantes :		
+	Semis jusqu'au stade de 4 feuilles : Amarante réflechie, sagesse-des-chirurgiens, capselle, matricaire inodore*, tournesol spontané, colza		
MCPA ou MCPA-K	et canola spontané**, ortie royale***, silène noctiflore, chardon des champs****, laiteron des champs****, neslie paniculée.		
	Semis jusqu'au stade de 8 feuilles :		
	Tabouret des champs, petite herbe à poux, moutarde sauvage, vélar fausse giroflée.		
	* Annuelles printanières seulement. Ne supprime pas les mauvaises herbes qui ont passé l'hiver. ** Pour les fortes infestations, préparer un mélange en réservoir de 550 g/ha de MCPA actif. *** Préparer un mélange en réservoir de 550 g/ha de MCPA actif. Il est peu probable que les plantes soient supprimées si elles ont dépassé le stade de 4 feuilles. Les plantes levées après le traitement, ce		
	qui arrive souvent dans les sols tourbeux, ne seront pas supprimées. **** Arrêt de croissance des parties aériennes.		

ALPISTE DES CANERIES (pour la production de semences)

	Volume et pression de pulvérisation	Période d'application	Dose de pulvérisation
MENACE	Appliquer dans 100 L d'eau par hectare à une pression	La culture peut être traitée à partir du stade	1,2 L/ha. (Le contenant de 9,7 L traite 8,3 ha.)
utilisé seul	de 275 kPa.	de 3 à 5 feuilles.	
	NE PAS appliquer ce produit		
	à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.		
MENACE	Appliquer dans 50 à 100 L d'eau par hectare à une	La culture peut être traitée à partir du stade	1.2 L/ha de MENACE mélangé au réservoir avec 275 g/ha de MCPA actif. Se reporter au
+	pression de 275 kPa.	de 3 à 5 feuilles.	tableau à la fin du livret pour le volume exact de MCPA.
MCPA	NE PAS appliquer ce produit		(Le contenant de 9,7 L de MENACE traite 8.3
	à l'aide d'un équipement de		ha.)
	pulvérisation aérienne.		
			Remarque : Le MCPA ester est préférable,
			mais d'autres formulations peuvent être utilisées. Ajouter d'abord le MCPA au

	réservoir de pulvérisation; agiter; puis ajouter le MENACE.
	Se reporter a l'étiquette de MCPA pour les mises en garde et les restrictions.

${\bf ALPISTE\ ROSEAU\ (pour\ la\ production\ de\ semences) - MAUVAISES\ HERBES\ SUPPRIMÉES}$

	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
MENACE	Semis jusqu'au stade de 4 feuilles : Renouée scabre, persicaire pâle, renouée persicaire, moutarde sauvage*, kochia à balais**,	
utilisé seul saponaire des vaches*, soude roulante**, tabouret des champs*, lampourde, petite amarante*, abutilon***, bardanette épineuse, morelle d'Amerique.		
	Semis jusqu'au stade de 8 feuilles : Renouée liseron, sarrasin de Tartarie, sarrasin commun, séneçon vulgaire, chénopode blanc.	
	Renouee liseron, sarrasin de Tartane, sarrasin commun, seneçon vulgane, chenopode bianc.	
	* Dans des conditions normales, les plantes sont supprimées jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable que les plantes soient supprimees si elles ont dépassé ce stade.	
	** Traiter avant que les plantes mesurent 5 cm de hauteur.	
	*** Traiter avant que les plantes mesurent 8 cm de hauteur.	
MENACE	Celles indiquées pour MENACE utilisé seul plus les mauvaises herbes suivantes :	
+	Semis jusqu'au stade de 4 feuilles :	
МСРА	Amarante réfléchie, sagesse-des-chirurgiens, capselle, matricaire inodore*, tournesol spontané, colza et canola spontané**, silène noctiflore, chardon des champs**, laiteron des champs**, neslie paniculée.	
	Semis jusqu'au stade de 8 feuilles :	
	Tabouret des champs, petite herbe à poux, moutarde sauvage, vélar fausse giroflée.	
	* Annuelles printanières seulement. Ne supprime pas les mauvaises herbes qui ont passé l'hiver. ** Arrêt de croissance des parties aeriennes seulement.	

TRITICALE

	Volume et pression de pulvérisation	Période d'application	Dose de pulvérisation
MENACE	Appliquer dans 100 L d'eau par hectare à une pression	La culture peut être traitée à partir du stade de 2 feuilles	1,2 à 1,4 L/ha. (Le contenant de 9,7 L traite 7,1 à
Utilisé seul	de 275 kPa. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.	jusqu'au début du stade de la feuille étendard.	8,3 ha.) Si les mauvaises herbes ont dépassé les stades foliaires indiqués ou si les conditions de croissance sont difficiles,
			l'utilisation de la dose supérieure recommandée donne une meilleure suppression.

TRITICALE — MAUVAISES HERBES SUPPRIMEES

MENACE	Semis jusqu'au stade de 4 feuilles :
Utilisé seul	Renouée scabre, persicaire pâle, renouée persicaire, moutarde sauvage*, kochia à balais**, saponaire des vaches*, soude roulante**, tabouret des champs*, lampourde, petite herbe à poux, amarante*, abutilon***, bardanette épineuse, morelle d'Amérique.
	Semis jusqu'au stade de 8 feuilles : Renouée liseron, sarrasin de Tartarie, sarrasin commun, séneçon vulgaire, chénopode blanc.
	* Dans des conditions normales, les plantes sont supprimées jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable que les plantes soient supprimées si elles ont dépassé ce stade. La dose supérieure donne généralement de meilleurs résultats.
	** Traiter avant que les plantes mesurent 5 cm de hauteur. *** Traiter avant que les plantes mesurent 8 cm de hauteur.

ΑÏL

	Volume et pression de pulvérisation	Période d'application	Dose de pulvérisation
MENACE	Appliquer dans 200 à 300 L d'eau par hectare à une pression de 275		1,2 L/ha.
utilisé seul	kPa.	pulvérisateur terrestre seulement. Un traitement par année.	
	NE PAS appliquer ce produit à	·	
		Respecter un délai d'attente de 58	
	pulvérisation aérienne.	jours.	

AÏL MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

MENACE	Semis jusqu'au stade de 4 feuilles : Renouée scabre, persicaire pâle, renouée persicaire, moutarde sauvage*, kochia à balais**,
utilisé seul	saponaire des vaches*, soude roulante**, tabouret des champs*, lampourde, petite herbe à poux, amarante*, abutilon***, bardanette épineuse, morelle d'Amérique.
	Semis jusqu'au stade de 8 feuilles :
	Renouée liseron, sarrasin de Tartarie, sarrasin commun, séneçon vulgaire, chénopode blanc.
	* Dans des conditions normales, les plantes sont supprimées jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable que les plantes soient supprimées si elles ont dépassé ce stade. La dose supérieure donne généralement de meilleurs résultats.
	** Traiter avant que les plantes mesurent 5 cm de hauteur.
	*** Traiter avant que les plantes mesurent 8 cm de hauteur.

AVIS À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS: Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Albaugh LLC dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Albaugh LLC n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

OIGNON (bulbe sec seulement)

	Volume et pression de pulvérisation	Période d'application	Dose de pulvérisation
MENACE	Appliquer dans 200 L d'eau par hectare à une	Faire deux applications par saison, à intervalle de 10 à 18 jours. Faire la première	Appliquer MENACE deux fois par saison, à raison de 0.6
utilisé seul	pression de 170 kPa.	application lorsque les oignons sont au stade de 2 à 3 feuilles, et la deuxième	L/ha chaque fois.
		application lorsqu'ils sont au stade de 4 à 5	Mise en garde
		feuilles.	concernant l'application :
			MENACE risque d'entraîner la
		NE PAS récolter dans les 75 jours suivant	brûlure grave de la feuille de
		l'application.	l'oignon lorsque les
			conditions météorologiques
			n'ont pas été propices au
			développement de la couche
			cireuse externe de la feuille.

OIGNON (bulbe sec seulement) - MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
MENACE	Semis jusqu'au stade de 4 feuilles :	
	Amarante à racine rouge, séneçon vulgaire.	
utilisé seul		

SEMIS DE LUZERNE

POUR LES PROVINCES DE L'ALBERTA, DE LA SASKATCHEWAN ET DU MANITOBA SEULEMENT SEMIS DE LUZERNE

	Volume et pression de pulvérisation	Période d'application	Dose de pulvérisation
MENACE	Appliquer dans 100 L d'eau par hectare à une pression de 275	Les semis de luzerne peuvent être traités au stade	1,2 L/ ha. (Le contenant de 9,7 L traite 8,3
utilisé seul	kPa. Traitement au sol seulement.	de 2 à 6 feuilles trifoliées.	ha.)
	NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.		Remarque: Ce produit peut occasionner des dommages temporaires ou des brûlures foliaires dans des conditions de croissance difficiles, surtout si le traitement est effectué pendant ou après des périodes de froid et de pluie ou dans des conditions très chaudes et humides. Ne pas appliquer si la culture subit un stress. Ne pas appliquer sur les plantules de luzerne au stade unifolié ou au stade de premiere feuille trifoliée. Éviter le recoupement de la pulvérisation parce que la culture pourrait subir des dommages importants.

SEMIS DE LUZERNE — MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES		
MENACE	Semis jusqu'au stade de 4 feuilles :		
	Renouée scabre, persicaire pâle, renouée persicaire, moutarde sauvage*, kochia à balais**,		
utilisé seul	saponaire des vaches*, soude roulante**, tabouret des champs*, lampourde, petite herbe à poux, amarante*, abutilon***, bardanette épineuse, morelle d'Amérique.		
	Semis jusqu'au stade de 8 feuilles :		
	Renouée liseron, sarrasin de Tartarie, sarrasin commun, séneçon vulgaire, chénopode blanc.		
	* Dans des conditions normales, les plantes sont supprimées jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable que les plantes soient supprimées si elles ont dépassé ce stade. La dose supérieure donne généralement de meilleurs résultats.		
	** Traiter avant que les plantes mesurent 5 cm de hauteur.		
	*** Traiter avant que les plantes mesurent 8 cm de hauteur.		

SEULEMENT LUZERNE DÉJÀ ÉTABLIE (pour la production de semences seulement) POUR LES PROVINCES DE L'ALBERTA, DE LA SASKATCHEWAN ET DU MANITOBA

	Volume et pression de pulvérisation	Période d'application	Dose de pulvérisation
MENACE	Appliquer dans 100 L d'eau	La luzerne établie peut	1,2 a 1,4 L/ha.
	par hectare à une pression de	être traitée jusqu'à ce	(Le contenant de 9,7 L traite 7,1 à 8,3 ha.)
utilisé seul	275 kPa. Traitement au sol	que les plants	
	seulement.	atteignent 25 cm de	Si les mauvaises herbes ont dépassé les
		hauteur. Maximum de	stades foliaires indiqués ou si les conditions
	NE PAS appliquer ce produit à	deux traitements par	de croissance sont difficiles, l'utilisation de
	l'aide d'un équipement de	année. Le délai	la dose supérieure recommandée donne
	pulvérisation aérienne.	d'attente minimal entre	une meilleure suppression.
		le premier et le	
		deuxième traitement	Remarque : Ce produit peut occasionner
		est de 21 jours.	des dommages temporaries ou des
			brûlures foliaires dans des conditions de
			croissance difficles, surtout si le traitement
			est effectué pendant ou après des périods
			de froid et de pluie ou dans des conditions
			très chaudes et humides. Par la suite, la
			culture reprendra une croissance normale
			et le rendement ne sera pas affecté.

LUZERNE DÉJÀ ÉTABLIE (pour la production de semences seulement) — MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES		
MENACE	Semis jusqu'au stade de 4 feuilles :		
	Renouée scabre, persicaire pâle, renouée persicaire, moutarde sauvage*, kochia à balais**,		
utilisé seul saponaire des vaches*, soude roulante**, tabouret des champs*, lampourde, petite her amarante*, abutilon***, bardanette épineuse, morelle d'Amérique.			
	Semis jusqu'au stade de 8 feuilles :		
	Renouée liseron, sarrasin de Tartarie, sarrasin commun, séneçon vulgaire, chénopode blanc.		
	*Dans des conditions normales, les plantes sont supprimées jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable que les plantes soient supprimées si elles ont depasse ce stade. La dose supérieure donne		
	généralement de meilleurs résultats.		
	** Traiter avant que les plantes mesurent 5 cm de hauteur.		
1	*** Traiter avant que les plantes mesurent 8 cm de hauteur.		

CULTURES MINIMALES OU SANS LABOUR

	Volume et pression de pulvérisation	Période d'application	Dose de pulvérisation
MENACE	propre par hectare à une	ne s'applique qu'aux cultures	1,2 L/ha de MENACE mélangé au réservoir avec 1,1 L/ha de ROUNDUP.
+	pression de 275 kPa.	minimales ou sans labour, avant la levée. Le traitement	Un surfactant non ionique est recommandé pour usage avec le
ROUNDUP	NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.	peut être effectué tout juste avant ou immediatement apres le semis. Dans aucun cas le traitement ne doit être effectué après la levée des cultures. Les mauvaises herbes sont plus vulnérables au stade de plantules. Le traitement ne doit etre utilisé que dans les systèmes de cultures minimales ou sans labour (blé, orge et avoine).	ROUNDUP. (Le contenant de 9,7 L de MENACE traite 8,3 ha.) Ajouter d'abord le MENACE au réservoir de pulvérisation; agiter; ajouter ROUNDUP; agiter; puis ajouter le surfactant.

CULTURES MINIMALES OU SANS LABOUR — MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES		
MENACE	Semis jusqu'au stade de 4 feuilles :		
	Renouée scabre, persicaire pâle, renouée persicaire, moutarde sauvage*, kochia à		
+	balais**, saponaire des vaches*, soude roulante**, tabouret des champs*, lampourde,		
	petite herbe à poux, amarante*, abutilon***, bardanette épineuse, morelle d'Amérique.		
ROUNDUP			
	Semis jusqu'au stade de 8 feuilles :		
	Renouée liseron, sarrasin de Tartarie, sarrasin commun, séneçon vulgaire, chénopode blanc.		
	Mauvaises herbes graminées mesurant jusqu'à 15 cm de hauteur : Folle avoine, céréales spontanées, sétaire verte.		
	* Dans des conditions normales, les plantes sont supprimées jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu		
	probable que les plantes soient supprimees si elles ont dépassé ce stade.		
	** Traiter avant que les plantes mesurent 5 cm de hauteur.		
	*** Traiter avant que les plantes mesurent 8 cm de hauteur.		

SEMIS DE GRAMINÉES (sans semis de légumineuses)

	Volume et pression de pulvérisation	Période d'application	Dose de pulvérisation
MENACE	Appliquer dans 150 L d'eau par hectare à une	Les semis de graminées peuvent	1,2 à 1,4 L/ha. (Le contenant de 9,7 L traite 7,1 à 8,3 ha).
utilisé seul	pression de 275 kPa. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.	être traités à partir du stade de 2 à 4 feuilles.	Si les mauvaises herbes ont dépassé les stades foliaires indiqués ou si les conditions de croissance sont difficiles, l'utilisation de la dose supérieure recommandée donne une meilleure suppression.
			Remarque: Les graminées pour la production de semences dans l'année de l'établissement seulement. Cultures: Brome, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, agropyre à chaumes rudes, agropyre élevé, élyme de Russie, phléole des prés, dactyl pelotonné, fétuque rouge traçante, fétuque des prés, alpiste roseau.
MENACE	Appliquer dans 150 L d'eau par hectare à une	Les semis de graminées peuvent	1.2 L/ha de MENACE mélangé au réservoir avec 275 g/ha de MCPA actif. Se reporter au tableau à
+	pression de 275 kPa.	être traités à partis du stade de 2 a 4 feuilles.	
МСРА	NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.		Remarque: Le MCPA ester est préférable, mais d'autres formulations peuvent être utilisées. Ajouter d'abord le MCPA au réservoir de pulvérisation; agiter; puis ajouter le MENACE. Se reporter à l'étiquette de MCPA pour les mises en garde et les restrictions.

SEMIS DE GRAMINÉES — MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

DEMID DE	GRAMINEES — MAUVAISES HERBES SUPPRIMEES		
	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES		
MENACE	Semis jusqu'au stade de 4 feuilles :		
Utilisé seul	Renouée scabre, persicaire pâle, renouée persicaire, moutarde sauvage*, kochia à balais**, saponaire des vaches*, soude roulante**, tabouret des champs*, lampourde, petite herbe à poux, amarante*, abutilon***, bardanette épineuse, morelle d'Amérique.		
	Semis jusqu'au stade de 8 feuilles :		
	Renouée liseron, sarrasin de Tartarie, sarrasin commun, séneçon vulgaire, chénopode blanc.		
	* Dans des conditions normales, les plantes sont supprimées jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable que les plantes soient supprimées si elles ont dépassé ce stade. La dose supérieure donne généralement de meilleurs résultats.		
	** Traiter avant que les plantes mesurent 5 cm de hauteur.		
	*** Traiter avant que les plantes mesurent 8 cm de hauteur.		
MENACE	Celles indiquées pour MENACE utilisé seul plus les mauvaises herbes suivantes :		
+	Semis jusqu'au stade de 4 feuilles :		
МСРА	Amarante réfléchie, sagesse-des-chirurgiens, capselle, matricaire inodore*, colza et canola spontané**, tournesol spontané, silène noctiflore, chardon des champs**, laiteron des champs**, neslie paniculée.		

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES
Semis jusqu'au stade de 8 feuilles : Tabouret des champs, petite herbe à poux, moutarde sauvage, vélar fausse giroflée.
* Annuelles printaniéres seulement. Ne supprime pas les mauvaises herbes qui ont passé l'hiver.
** Arrêt de croissance des parties aériennes seulement.

SORGHO FOURRAGER ET MILLET FOURRAGER

	Volume et pression de pulvérisation	Période d'application	Dose de pulvérisation
MENACE	Appliquer dans 200 à 300 L d'eau par	Appliquer lorsque la culture	1,2 L/ha.
	hectare à une pression de 275 kPa.	est au moins au stade de 4	
utilisé seul	·	feuilles et lorsqu'elle mesure	
	NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un	moins de 20 cm de hauteur.	
	équipement de pulvérisation aérienne.	Traitement au sol	
		seulement. Un traitement	
		par année. Respecter un	
		délai d'attente de 30 jours.	

SORGHO FOURRAGER ET MILLET FOURRAGER - MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES
MENACE	Semis jusqu'au stade de 4 feuilles :
	Renouée scabre, persicaire pâle, renouée persicaire, moutarde sauvage*, kochia à balais**,
utilisé seul	saponaire des vaches*, soude roulante**, tabouret des champs*, lampourde, petite herbe à poux, amarante*, abutilon***, bardanette épineuse, morelle d'Amérique.
	Semis jusqu'au stade de 8 feuilles :
	Renouée liseron, sarrasin de Tartarie, sarrasin commun, séneçon vulgaire, chénopode blanc.
	* Dans des conditions normales, les plantes sont supprimées jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable que les plantes soient supprimées si elles ont dépassé ce stade. La dose superieure donne
	généralement de meilleurs résultats.
	** Traiter avant que les plantes mesurent 5 cm de hauteur.
	*** Traiter avant que les plantes mesurent 8 cm de hauteur.

MODE D'EMPLOI: SORGHO GRAIN et MILLET PERLE GRAIN

L'HERBICIDE PARDNER

AVIS A L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ: Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Albaugh LLC dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Albaugh LLC n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'îl est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

SORGHO GRAIN et MILLET PERLÉ GRAIN							
	Volume et pression de pulvérisation	Période d'application	Dosage de pulvérisation				
L'herbicide PARDNER	Appliquer dans 200-300	Appliquer lorsque la culture est au moins au	1,0 L/ha de				

	L d'eau par hectare à une	stade de 4 feuilles et mesure moins de 20 cm	l'herbicide
utilisé seul	pression de 275 kPa	de haut (application au sol seulement). Une	PARDNER.
		application par année. Respecter un	
		intervalle d'avant récolte de (IAR) 100 jours.	

SORGHO GRAIN et MILLET PERLÉ GRAIN - MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

L'herbicide PARDNER	Plantules jusqu'à la phase de 4 feuilles Renouée scabre, renouée persicaire, kochia à balais**, soude roulante**, lampourde glouteron, persicaire pâle, moutarde des champs**, saponaire
Utilisé seul	des vaches*, tabouret des champs*, petite herbe à poux, abutilon***, amarante*, bardanette épineuse, morelle d'Amérique. Plantules jusqu'à la phase de 8 feuilles Renouée liseron, sarrasin de Tartarie, sarrasin commun, séneçon vulgaire, chénopode blanc
	*Dans des conditions normales, elles sont supprimées jusqu'à la phase de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elles le soient après ce stade. La dose la plus haute donne généralement de meilleurs résultats. **Traiter avant que les plants aient 5 cm de haut. ***Traiter avant que les plants aient 8 cm de haut.

TABLEAU DES MÉLANGES

Se référer au tableau suivant pour calculer la quantité de produit à ajouter au réservoir de pulvérisation lorsqu'on applique 100 L de bouillie par hectare.

			MENACE (240 g/L)		MCPA AMINE 500 ou MCPA ESTER 500		MCPA-K 400		MCPA SEL DE SODIUM 300	
Dose d'actif	par hectare	280 g	340 g	275 a	550 g	275 g	550 g	275 g	550 g	
Dose de produit par hectare		1,2 L	1,4 L	550 mL	1,1 L	690 mL	1,38 L	920 mL	1,83 L	
Capac	ité du									
réservoir de	pulvérisation	Lit	res de prod	uit chimiqu	e a ajouter	au réservoii	r de pulvéris	sation (appro	x.)	
Gallons	Litres									
500	2273	27,2	31,8	12,5	25,0	15,7	31,4	20,9	41,6	
400	1818	21,8	25,5	10,0	20,0	12,5	25,0	16,7	33,3	
350	1591	19,1	22,3	8,75	17,5	11,0	22,0	14,6	29,2	
300	1363	16,3	19,0	7,5	15,0	9,4	18,8	12,5	25,0	
250	1136	13,6	15,9	6,25	12,5	7,8	15,7	10,5	20,8	
200	909	10,9	12,7	5,0	10,0	6,25	12,5	8,4	16,6	
100	455	5, 4	6,3	2,5	5,0	3,2	6,3	4,2	8,4	
50	227	2,7	3,2	1,25	2,5	1,6	3,2	2,1	4,2	
22	100	1,2	1,4	550 mL	1,1	690 mL	1,38	920 mL	1,8	
10	45	540 mL	630 mL	250 mL	500 mL	310 mL	620 mL	420 mL	820 mL	

	MENACE (240 g/L)		2,4-D AMINE 500	2,4-D 600 LV ESTER	2,4-D 700 LV ESTER	
Dose d'actif par hectare	•	340 g	275 g	275 g	275 g	
Dose de produit par hectare	1,2 L	1,4 L	550 mL	458 mL	393 mL	

Capacité du réservoir de pulvérisation		Liti	Litres de produit chimique à ajouter au réservoir de pulvérisation (approx.)				
Gallons	Litres	_					
500	2 273	27,2	31,8	12,5	10,4	8,9	
400	1 818	21,8	25,5	10,0	8,3	7,1	
350	1 591	19,1	22,3	8,75	7,3	6,25	
300	1 363	16,3	19,0	7,5	6,25	5,4	
250	1 136	13,6	15,9	6,25	5,2	4,5	
200	909	10,9	12,7	5,0	4,2	3,6	
100	455	5,4	6,3	2,5	2,1	1,8	
50	227	2,7	3,2	1,25	1,0	890 mL	
22	100	1,2	1,4	550 mL	458 mL	390 mL	
10	45	540 mL 630 mL 250 mL 210 mL 180 mL					